



Nils Forsberg, d'après Pierre-Louis Dumesnil, *Descartes et la reine Christine* (détail), 1884, huile sur toile, 111 x 145 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, Versailles

Mais, sitôt que j'ai eu acquis quelques notions<sup>1</sup> générales touchant la physique, et que, commençant à les éprouver en diverses difficultés particulières<sup>2</sup>, j'ai remarqué jusques où elles peuvent conduire, et combien elles diffèrent des principes dont on s'est servi jusques à présent, j'ai cru que je ne pouvais les tenir cachées sans pécher grandement contre la loi<sup>3</sup> qui nous oblige à procurer autant qu'il est en nous le bien général de tous les hommes. Car elles m'ont fait voir qu'il est possible de parvenir à des connaissances qui soient fort utiles à la vie ; et qu'au lieu de cette philosophie spéculative<sup>4</sup> qu'on enseigne dans les écoles, on en peut trouver une pratique<sup>5</sup>, par laquelle, connaissant la force et les actions<sup>6</sup> du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieus, et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer en même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature.

R. Descartes, *Discours de la méthode*, Sixième partie, in *Œuvres philosophiques de Descartes*, t. 1, Édition F. Alquié, Paris, Bordas, Coll. « Classiques Garnier », 1992, p. 634.

---

1. Quelques notions : quelques connaissances.

2. Diverses difficultés particulières : concernant l'optique notamment, où Descartes a découvert les lois de la réfraction.

3. La loi : il s'agit de la loi morale, elle-même dérivée, chez Descartes, de l'enseignement chrétien.

4. Philosophie spéculative : philosophie théorique et creuse. Allusion ici à l'enseignement de la scolastique.

5. Pratique : mis pour « philosophie pratique », qui désigne, dans le vocabulaire de Descartes, la science appliquée.

6. Les actions : les effets.